



## COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

### ARRETE du MAIRE

**OBJET : Autorisation de voirie : ramassage de grumes  
Réserve naturelle, secteur Armancette**

**ARD2022-036**

**Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

**VU** la demande présentée par M. RONCORONI Alain, en date du 30 mai 2022 pour enlever des arbres tombés cet hiver pendant l'avalanche d'Armancette,

### **ARRETE**

**Article 1er : M. RONCORONI Alain**, demeurant 236 sentier des champs plans 74170 Les Contamines-Montjoie, est autorisé à emprunter le chemin donnant accès au bassin d'Armancette, pour l'enlèvement d'arbres, à l'aide d'engins forestiers. **Durée des travaux : 2 mois ; jusque fin juillet 2022.**

**Article 2 :** ce secteur ainsi que les chemins seront complètement **fermés au public** et aux véhicules privés, le temps des travaux.

**Article 3 :** M. RONCORONI Alain prendra toutes les dispositions pour assurer la signalisation du chantier, en amont et en aval du chantier.

Les services techniques de la commune fourniront des barrières à l'entreprise afin de condamner le secteur d'Armancette.

**Article 4 :** La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

**Article 5 :** Dès la fin des travaux, M. RONCORONI Alain devra réparer à ses frais, tous dommages éventuels causés au chemin ainsi qu'aux renvois d'eau.

**Article 6 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur RONCORONI Alain,
- Monsieur le Brigadier-Chef principal de Police municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Gervais
- Monsieur le Commandant du CPI des Contamines Montjoie

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le 30 mai 2022**

**Le Maire,  
François Barbier**